

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le 18 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, MN DURAND (proc de A BASTIDE et F NOGIER), C FAURE, P GAILLARD, A LOYET, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, L BUFFET (proc de G JALADE), JY PONTHIER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, JF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, JC FLORY, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT (proc de P ROUX).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 43

Procurations : 6

Votants : 49

Absents : 3

Date de convocation : 12/06/2020

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : M. DUBOIS, F DUMAS et M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : JF DEVES, N REYNET, JP MARRON, D BERNARD et O BOISSIN.

En présence de : C SUCHET, P LAVIALLE, D RECCHIA et J SOUBEYRAND.

**Objet** : Aire de sport et de loisirs intercommunale sur la commune de Vesseaux - convention avec la commune de Vesseaux de mise à disposition du site et de participation financière.

La communauté de communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) a réalisé une aire de sports et de loisirs située sur l'ancien stade de foot de la commune de Vesseaux, Chemin de ChampLong / Le Peyrou.

Cette aire comprend plusieurs espaces :

- des espaces extérieurs en libre accès (parking avec bornes de recharge électrique, une piste de footing, des agrès de fitness, une aire de jeux pour enfants, un espace de déambulation et jeu de pétanque, un skate-park) ;
- un beach-park ou stade de sable en extérieur pour les pratiques sur sable du beach soccer (foot), sand ball (hand), volley et rugby, cet espace grillagé et fermé étant en accès restreint moyennant une convention à passer avec les différents utilisateurs (clubs, scolaires...) ;
- deux bâtiments comprenant un local vélo, des vestiaires, un espace de stockage, une salle multifonctionnelle, une buvette et des sanitaires.

Lancé initialement par l'ex communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals (CCPAV), cet équipement communautaire avait fait l'objet d'une délibération du 13/12/2016 laquelle autorisait le président de la CCPAV à la signature de la convention de mise à disposition du site et de participation de la commune de Vesseaux au financement par voie de fonds de concours à hauteur de 110 000€.

Le conseil communautaire de la CCBA ayant en février dernier approuvé le règlement intérieur d'utilisation de cet équipement, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De réitérer au Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas l'autorisation de signer la convention de mise à disposition du site et de participation financière de la commune de Vesseaux jointe en annexe.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 19 juin 2020

Le Président, Louis BUFFET

